

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 27 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 mars 2023
Date d'affichage 16 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 29
Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-040 – ACCUEIL JEUNES ADULTES 16-25 ANS – SIGNATURE DU RÈGLEMENT 2023 DE L'OPÉRATION « SAC ADOS » CALVADOS

Dans le cadre de son Projet Educatif Global (PEG), la Ville d'Ifs propose, depuis 2019, un service d'Accueil des Jeunes Adultes (AJA) 16-25 ans.

Ainsi, la coordonnatrice 16-25 ans a pour principales missions :

- l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets (loisirs, emploi, formation, permis de conduire...);
- l'écoute, l'orientation vers les partenaires compétents à l'accompagnement des jeunes ;
- le développement d'animations délocalisées (lycées, IUT...) et d'actions de prévention ;
- le suivi de dispositifs tels que « promeneurs du net », « aide au financement du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur », « argent de poche »... ;
- la coordination du dispositif service civique au sein de la Ville ;
- la participation à la coordination du Forum vacances et du Forum de découverte des métiers d'Ifs.

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets de loisirs, le service AJA 16-25 ans est référencé comme structure partenaire du dispositif « Sac Ados ».

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados finance ce dispositif en partenariat avec l'association Vacances Ouvertes. Celui-ci vise à inciter les jeunes de 16 à 25 ans à construire des projets de vacances autonomes (sans encadrement familial ou professionnel sur le lieu du séjour). Ainsi, l'opération « Sac Ados » permet de soutenir l'autonomie, la mobilité et la citoyenneté des jeunes, mais aussi de développer et d'acquérir de nouvelles compétences, transposables de manière durable dans le quotidien.

Des outils d'accompagnement sont proposés pour les structures partenaires (conseils/assistance, supports de communication, formations, accès à une plateforme web...) et pour les jeunes bénéficiaires (application, chèques-vacances, sac de voyage, guide, trousse de secours, assistance rapatriement, assurance responsabilité civile, kit de prévention santé, documentation sécurité routière...).

Depuis 2021, le service AJA 16-25 ans a accompagné plusieurs jeunes ifois qui ont pu profiter du pack d'outils clé en main pour faciliter leur projet de vacances.

A la suite de l'arrivée de la nouvelle coordonnatrice 16-25 ans, en janvier dernier, le service souhaite poursuivre cette opération pour 2023.

Dans ce cadre, un règlement doit être signé. Celui-ci présente le cadre d'intervention de l'opération, ses finalités et son organisation.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le renouvellement de l'inscription du service AJA 16-25 ans en tant que structure partenaire du dispositif « Sac Ados », au titre de l'année 2023, et jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2015-037, en date du 30 mars 2015, relative à l'adoption du Projet Educatif Global (PEG) 2015-2020 ;

VU la délibération n°2022-116, en date du 12 décembre 2022, relative à la modification de la contractualisation avec la CAF concernant la Prestation de Service (PS) Jeunes ;

VU l'avis de la commission « Jeunesse et Sports » réunie le 22 mars 2023 ;

CONSIDERANT les objectifs du PEG et la volonté de la Ville de poursuivre l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans ;

CONSIDERANT l'existence du dispositif « Sac Ados » financé par la CAF du Calvados en partenariat avec l'association Vacances Ouvertes ;

CONSIDERANT les objectifs et les modalités d'organisation de cette action ;

CONSIDERANT l'inscription du service AJA 16-25 ans d'Ifs en tant que structure partenaire du dispositif en 2021 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE le renouvellement de l'inscription du service AJA 16-25 ans en tant que structure partenaire du dispositif « Sac Ados », au titre de l'année 2023, et jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

AUTORISE la signature du règlement de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 mars 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 30 mars 2023

Affichée le : 30 mars 2023

Acte à classer

2023-040

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-30T11-08-23.00 (MI244124549)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230330-2023-040-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Accueil Jeunes Adultes 16-25 ans - Signature du règlement
2023 de l'opération " sac ados " Calvados

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : 040.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

18a.Réglement Sac à dos.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/23 à 10:30

Par LELONG EMILIE

Mis à jour

Date 30/03/23 à 10:41

Par LELONG EMILIE

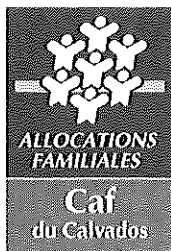
Transmis

Date 30/03/23 à 11:08

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 30/03/23 à 11:19



OPÉRATION SAC ADOS CALVADOS

Règlement 2023

La Caf du Calvados, en partenariat avec l'association Vacances Ouvertes, souhaite inciter les jeunes de 16 à 25 ans à construire des projets de vacances autonomes (sans encadrement familial ni professionnel sur le lieu du séjour).

Pour ce faire, il est proposé à tout acteur de l'accompagnement des jeunes sur le département du Calvados (Services jeunesse, MJC, Résidences jeunes, Prévention...) un soutien pour la mise en œuvre du dispositif Sac Ados.

Ce document présente le cadre d'intervention de l'opération, ses finalités et son organisation.

OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

- Permettre l'accès aux vacances des jeunes âgés de 16 à 25 ans, habitant dans le Calvados ;
- Favoriser l'accès à l'autonomie et à la mobilité des jeunes, par :
 - un accompagnement éducatif pour la préparation des projets par les relais locaux de l'opération ;
 - une contribution financière directe à leurs projets de vacances autonomes (le pack Sac Ados).

Pour ce faire, l'opération Sac Ados s'attachera à promouvoir les projets de jeunes, par l'apport d'outils méthodologiques permettant aux professionnels de développer le dispositif le plus approprié aux caractéristiques de leur territoire et des publics jeunes susceptibles d'être accompagnés dans la préparation d'un projet de séjour autonome.

DESCRIPTIF DES OUTILS SAC ADOS

Contenu du pack individuel Sac Ados proposé aux jeunes éligibles

Un sac de grande contenance, une trousse de premier secours et un porte-cartes contenant :

- **1 carnet de Chèques-Vacances de la valeur de 130 euros,**
- 1 carte d'assistance rapatriement nominative,
- 1 carte d'assurance responsabilité civile nominative, en cas de carence, à destination des jeunes majeurs célibataires et sans enfants (les mineurs doivent être couverts par l'assurance responsabilité civile des parents), valable pour la durée des séjours, transport compris,
- 1 lot de documentation sur la santé, la citoyenneté et la sécurité routière,
- 1 mode d'emploi des composantes du pack Sac Ados.

Cette aide sera attribuée au vu des demandes formulées par les jeunes, sous réserve du respect des engagements prévus dans le cadre de l'opération et dans la limite des packs Sac Ados mis à disposition par la Caf du Calvados.

Des supports méthodologiques à destination des jeunes et de leurs référents locaux

- Pour les jeunes : l'**application mobile « Sac Ados »**, permettant le montage du projet vacances en commun avec tous les membres du groupe ; le « Guide Jeunes », favorisant la bonne préparation des séjours.
- Pour les référents locaux : la **plateforme numérique « Back-Office Sac Ados »**, permettant le suivi en temps réel de l'avancement de tous les projets suivis ; le « Guide opérateur », présentant les règles et des exemples de bonnes pratiques d'accompagnement vers les vacances ; l'ensemble des attestations/conventions à compléter et à joindre aux projets.

Des ateliers à destination des professionnels chargés de l'accompagnement des jeunes

Des ateliers sur les dispositifs d'aide aux vacances autonomes des jeunes seront organisés pour tous les professionnels partenaires de cette opération.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION DES STRUCTURES LOCALES PARTENAIRES

Pour être admises à relayer localement l'opération Sac Ados, les structures jeunesse doivent s'engager à :

- **Faire acte de candidature, en complétant et remettant à l'Aroéven le présent Règlement (avec la « Fiche contact » pour l'inscription au Back-Office), signé par le responsable administratif de la structure ;**
- Organiser un **accompagnement des jeunes** durant tout le montage de leurs projets vacances ;
- **Vérifier via le Back-Office la saisie par les jeunes** (via l'Appli Sac Ados) de toutes les informations nécessaires ; intégrer à chaque dossier les pièces justificatives (cf. Annexe au présent Règlement) ;
- **Informers l'Aroéven sur l'état des attributions en cours (via le Back-Office Sac Ados),** et ce notamment lors des clôtures locales de l'opération ;
- **Demander à l'Aroéven la validation des dossiers complets sur le Back-Office, avec les pièces justificatives.** En cas de non-respect des délais établis par l'Aroéven, les packs ne pourront pas être remis aux jeunes ;
- **Informers les jeunes, dont les projets auront été validés par l'Aroéven, de l'octroi de l'aide Sac Ados ;**
- **Faire participer le personnel aux ateliers proposés par la Caf du Calvados et animés par l'association Vacances Ouvertes et/ou l'Aroéven.** Pour les réunions et ateliers, une attestation de présence pourra être remise aux participants.

Critères de sélection des structures

L'éventuelle sélection des structures se fera au regard des objectifs de l'opération, notamment sur les points suivants :

- Modalités d'accompagnement des jeunes dans la préparation de leurs vacances ;
- Volonté de développer un dispositif local pérenne ;
- Volonté de s'intégrer dans un réseau de communes partenaires.

Note : le calcul de la dotation en bourses par structure pourra tenir compte :

- Du nombre de référents mobilisés sur le dispositif ;
- Du nombre d'opérateurs et de la couverture territoriale du dispositif ;
- Du nombre de packs Sac Ados disponibles.

MODALITÉS DE SÉLECTION DES JEUNES BÉNÉFICIAIRES

Critères d'éligibilité des jeunes et des projets

- Avoir entre **16 et 25 ans** au jour du départ ;
- Résider dans le Calvados ;
- Le projet de séjour envisagé doit porter sur un **séjour en France ou en Union européenne, avoir une durée minimale de 4 jours** et 3 nuits ;
- Le départ en vacances doit se faire **sur l'année 2022** ;
- Les candidats doivent assurer seuls l'organisation et la gestion de leur mode de vie durant le séjour. Les séjours familiaux (en présence d'un ascendant direct ou indirect) ou encadrés sont donc exclus ainsi que les séjours en demi-pension et pension complète ;
- **Présenter dans les délais prévus le projet dûment complété via l'application mobile Sac Ados et accompagné des pièces justificatives citées en annexe au présent Règlement (vérifiées par la ou le référent·e de la structure) ;**

- Respect scrupuleux de la procédure (**entretien avec la ou le référent·e et les parents et signature de la convention d'aide au départ autonome des mineurs en présence de leurs parents** ou des représentants légaux, etc.).

Critères de sélection des projets des jeunes

Les projets présentés seront validés par l'Aroéven, et dans la limite des moyens disponibles sur l'année concernée, au vu de leur respect des critères d'éligibilité, de leur viabilité budgétaire et de leur cohérence avec les objectifs d'apprentissage de l'autonomie fixés au dispositif.

Une attention particulière sera prêtée aux projets présentant tout ou partie des caractéristiques suivantes :

- Premiers départs en vacances autonomes ;
- Jeunes partant peu ou pas en vacances.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Le Règlement de l'opération Sac Ados Calvados 2023 est à retourner à l'adresse suivante :

Aroéven Caen Normandie
4 Avenue du Parc Saint André
14200 Hérouville Saint Clair

A l'attention de :

Rémi NIOBEY
r.niobey@aroeven.fr
Tél : 02.31.94.56.95

r.niobey@aroeven-caen.fr.

COMMUNICATION

La structure s'engage à faire apparaître sur ses outils d'information et de communication la mention suivante : « opération proposée et financée par la Caf du Calvados en partenariat avec l'association Vacances Ouvertes et l'association Aroéven », ainsi qu'à chaque présentation du dispositif sous quelque forme que ce soit.

ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE

Le nombre de packs Sac Ados disponibles est communiqué par la Caf du Calvados.

Les outils méthodologiques pour les professionnels seront mis à disposition de la structure, dans la limite des disponibilités, si elle remplit les conditions requises :

- Signature du présent Règlement,
- Respect des délais impartis.

Je soussigné-e (prénom, nom) *Michel PATARD LEGENDRE*
déclare être la/le représentant-e légal-e de la structure *Mairie d'IFS*
et m'engage à respecter le présent Règlement.

Fait à *IFS*, le / /

Signature :

(Cachet de la structure)

Inscription au Back-Office Sac Ados

Dans le cadre du dispositif Sac Ados, Vacances Ouvertes met à votre disposition des outils méthodologiques pour l'accompagnement des jeunes de votre structure.

Afin de finaliser l'inscription de votre structure, nous vous prions de remplir ce formulaire. Ceci nous permettra également de créer votre compte sur la plateforme "Back-Office Sac Ados", l'outil pour vous aider à suivre l'avancement des projets des jeunes.

Personnes de votre structure en charge de l'accompagnement des jeunes au montage de leurs projets vacances

Nom : ELISSALDE

Prénom : Mathilde

Fonction au sein de la structure : Coordinatrice Accueil Jeunes Adultes 16-25ans

E-mail : aja.16-25@ville-ifs.fr

N° de téléphone : 07.88.24.05.48

Nom :

Prénom :

Fonction au sein de la structure :

E-mail :

N° de téléphone :

Nom :

Prénom :

Fonction au sein de la structure :

E-mail :

N° de téléphone :

Nom de votre structure :

MARIE D'IFS - Service Enfance Jeunesse

E-mail (autre que celui des professionnel-le-s en charge de Sac Ados) :

direction.ej@ville-ifs.fr

N° de téléphone (autre que celui des professionnel-le-s en charge de Sac Ados) :

02-31-84-94-95 / 06-28-20-03-17

Adresse : esplanade F. Mitterrand

Complément : BP 44

Code postal : 14123

Ville : IFS

Formulaire à retourner à :

bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr

Association Vacances Ouvertes

14 rue de la Beaune

Hall C – 5ème étage

93100 Montreuil

Documents à joindre obligatoirement au dossier de présentation des projets des jeunes :

- **Imprimé de la fiche individuelle à remplir par chaque jeune sollicitant un pack, depuis l'appli Sac Ados ;**
- **Photocopie d'un justificatif d'identité du/de la jeune, prouvant sa résidence dans le Calvados ;**
- **Convention d'accord parental pour les mineurs** (signature obligatoire en présence du ou des parents ou tuteur légal, pièces d'identité des parents ou tuteur légal) ;
- **Attestation de responsabilité civile** du/de la jeune (assurances scolaires et extra-scolaires non recevables) ;
- **Coupon responsabilité civile Sac Ados MACIF (France ou Europe)** pour les jeunes majeurs célibataires et sans enfants en cas de carence (les jeunes mineurs doivent être couverts par la responsabilité civile de leurs parents ou de leur tuteur légal, à joindre au dossier) ;
- **Pour les départs de mineurs en Europe : la photocopie de l'autorisation de sortie de territoire** (obligatoire depuis le 08 octobre 2015 et selon l'article 49 de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016) ;
- **Photocopie du permis de conduire et de l'assurance automobile** pour les départs en voiture (si plusieurs véhicules, joindre l'assurance automobile de toutes les voitures, si plusieurs conducteurs, joindre la photocopie du permis de conduire de tous les conducteurs) ;
- **Justificatif de réservation de l'hébergement** ou attestation du tiers hébergeant indiquant sa non-présence pendant le séjour du groupe ; pour les hébergements ne prenant pas de réservation, il faudra l'indiquer dans le dossier des jeunes, mentionnant l'impossibilité d'obtenir le justificatif.

